



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors de la séance du conseil du 7 février 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-459 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES;

Le règlement est disponible au bureau municipal pour consultation et sur le site web.

Que ledit règlement entrera en vigueur lors de sa publication

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 14^e jour de février 2023.

Majella René
Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 14^e jour de février 2023 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour février 2023

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière
Majella René